

2019_CT2_435

OBJET : Développement économique et emploi - Interventions économiques - Attribution d'une subvention au Commissariat à l'Energie Atomique et aux Energies Alternatives (CEA) pour l'organisation du 10ème Festival de Théorie

Le 17 octobre 2019, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à la Salle Polyvalente à Mimet, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 11 octobre 2019, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – AMEN Mireille – BACHI Abbassia – BARRET Guy – BONTHOUX Odile – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BURLE Christian – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CIOT Jean-David – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DI CARO Sylvaine – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GALLESE Alexandre – GERARD Jacky – GUINIERI Frédéric – JOUVE Mireille – LAFON Henri – MALLIÉ Richard – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MICHEL Marie-Claude – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – PAOLI Stéphane – PELLENC Roger – POLITANO Jean-Jacques – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SUSINI Jules – ZERKANI-RAYNAL Karima

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MICHEL Marie-Claude – AUGEY Dominique donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – BALDO Edouard donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – BOUVET Jean-Pierre donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – DEVESA Brigitte donne pouvoir à BONTHOUX Odile – FILIPPI Claude donne pouvoir à DAGORNE Robert – GOURNES Jean-Pascal donne pouvoir à CRISTIANI Georges – HOUEIX Roger donne pouvoir à SALOMON Monique – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – LEGIER Michel donne pouvoir à MANCEL Joël – LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – LHEN Hélène donne pouvoir à FERAUD Jean-Claude – MALAUZAT Irène donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – MEÏ Roger donne pouvoir à MENFI Jeannot – ROUVIER Catherine donne pouvoir à BOYER Raoul – SLISSA Monique donne pouvoir à GERARD Jacky – TALASSINOS Luc donne pouvoir à DELAVET Christian – TAULAN Francis donne pouvoir à SUSINI Jules

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : AMIEL Michel – ARDHUIN Philippe – BENKACI Moussa – BORELLI Christian – BUCCI Dominique – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis – de BUSSCHERE Charlotte – GARELLA Jean-Brice – GOUIRAND Daniel – NERINI Nathalie – PEREZ Fabien – PERRIN Jean-Marc – PIZOT Roger – PRIMO Yveline – PROVITINA-JABET Valérie – ROLANDO Christian – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – TERME Françoise – TRAINAR Nadia – YDÉ Marcel

Secrétaire de séance : Stéphane PAOLI

Monsieur Henri LAFON donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Développement économique et emploi

Interventions économiques

■ Séance du 17 octobre 2019

05_2_04

■ Attribution d'une subvention au Commissariat à l'Energie Atomique et aux Energies Alternatives (CEA) pour l'organisation du 10ème Festival de Théorie

Madame le Président soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Le Festival de Théorie est une manifestation scientifique internationale, créée en 2001 sous l'impulsion de Monsieur Jean Jacquinot, actuel Conseiller scientifique auprès du directeur d'ITER, qui la soutient depuis le début.

Organisé par le CEA, en étroite collaboration avec le Professeur Diamond (Université de Californie), lauréat 2011 du prestigieux prix Alfén de la société européenne de physique et Aix-Marseille Université, il réunira une centaine de chercheurs internationaux en physique des plasmas.

Il se déroule toutes années impaires à Aix-en-Provence au mois de juillet et, cette année la 10^{ème} édition est programmée du 1^{er} au 27 juillet 2019 à la Faculté de Lettres.

Cette manifestation se singularise pour plusieurs raisons, notamment sa durée, 4 semaines, ce qui favorise le travail en groupe et les collaborations, sa démarche vers les jeunes chercheurs qu'elle contribue à former, et son ambition de réunir des experts de renom transdisciplinaires en physique des plasmas (fusion, astrophysique et géophysique).

En effet, des experts seniors internationaux en physique des plasmas en fusion contrôlée, en astrophysique et dans les domaines connexes tels que la mécanique des fluides ou la géophysique sont réunis pour cette manifestation dont l'objet est triple :

- Présenter les travaux les plus récents par des spécialistes internationalement reconnus et promouvoir de nouvelles idées,
- Initier ou poursuivre des collaborations interdisciplinaires,
- Former de jeunes chercheurs de haut niveau.

Le Comité Scientifique International définit les grandes orientations thématiques des conférences et comprend une quarantaine d'exposés oraux dont 10 tutoriels à vocation pédagogique. La thématique retenue pour 2019 traitera de la « dynamique de base ». Cette thématique est au cœur des préoccupations en physique non linéaire, où les interactions multi-échelles entre micro-turbulence et écoulements macroscopiques conduisent à une dynamique riche, faite de bifurcations, barrières de transport et relaxations rapides.

Par ailleurs, les tutoriels et les cours associés sont publiés dans un livre dans le cadre d'une revue sur la théorie de la physique des plasmas magnétisés (éditeur « word Scientific Publishing).

Pour les chercheurs de la région, cette manifestation est l'occasion de nouer ou de renforcer les liens intercommunautaires entre le monde de la fusion et le reste du monde académique, la mécanique des fluides ou la physique des phénomènes hors équilibre par exemple.

Le soutien et la proximité d'ITER et du projet WEST du CEA/IRFM sont en outre des atouts essentiels qui concourent à focaliser la recherche autour des enjeux critiques pour la fusion. Le Festival de Théorie contribue à l'établissement de ponts entre ces grands équipements de recherche appliquée et le tissu académique à la fois local et international.

Le Festival de Théorie est également l'occasion de remettre un prix à un jeune chercheur pour ses travaux et d'organiser une conférence de vulgarisation scientifique autour de ces thématiques, à destination d'un large public.

Pour son organisation, le CEA de Cadarache sollicite une subvention de 4000 € auprès du Territoire du Pays d'Aix sur la base d'un budget prévisionnel estimé à 26 300 €.

Cette demande a reçu un avis favorable de la Commission de Territoire Développement économique, Emploi et Agriculture pour 2 000 €, soit 7,60 % du budget prévisionnel de la conférence. Il est précisé qu'il convient de déroger à l'article 12.2 du Règlement Budgétaire et Financier approuvé par délibération n° HN 021-049/16/CM du Conseil de la Métropole du 7 avril 2016, et d'attribuer cette subvention après la réalisation de la manifestation.

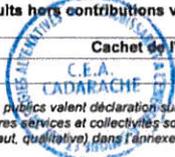
Organisateur	Manifestation/ colloque	Date	Subventions N-1 / N-2	Subvention demandée	Budget prévisionnel cofinanceurs = 26 300 €	Montant proposé
Commissariat à l'Energie Atomique et aux Energies Alternatives (CEA)	10ème Festival de Théorie	Du 1 ^{er} juillet au 27 juillet 2019	2018 : néant 2017 : 4 000 €	4 000 €	Sponsors : 9 000 Cea : 5 800 € CD13 : 4 000 € Métropole Pays d'Aix : 4 000 € Ets publics : 3 500 €	2 000 €

Le reste des dépenses devrait être couvert selon le budget suivant :

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20191017-2019_CT2_435- DE Date de télétransmission : 29/10/2019 Date de réception préfecture : 29/10/2019

3-2. Budget prévisionnel de l'action

Le total des charges doit être égal au total des produits.

Année ou exercice 20			
CHARGES	Montant ¹¹	PRODUITS	Montant ¹¹
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 – Achats		70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Prestations de services		73 – Dotation et produits de tarification	
Achats matières et fournitures		74- Subventions d'exploitation ¹²	(CEA) 5800
Autres fournitures		État : détailler le(s) ministère(s) sollicité(s)	
61 - Services extérieurs	22500	-	
Locations		Région(s) :	
Entretien et réparation		-	
Assurance		Département(s) : CD13 (en attente)	4000
Documentation		Total Métropole Aix-Marseille-Provence	
		- Métropole	4000
62 – Autres services extérieurs	3800	- Territoire Marseille-Provence	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		- Territoire du Pays d'Aix	
Publicité, publication		- Territoire du Pays Salonais	
Déplacements, missions		- Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile	
Services bancaires, autres		- Territoire Istres-Ouest Provence	
		- Territoire du Pays de Martigues	
63 – Impôts et taxes		Communes (détailler)	
Impôts et taxes sur rémunérations,			
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (détailler) :	
64 – Charges de personnel		Fonds européens	
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA-emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	(AMU+Fédération) 3500
Autres charges de personnel		Aides privées	
65 – Autres charges de gestion courante		75 – Autres produits de gestion courante	
		Dont cotisations, dons manuels ou legs	
66 – Charges financières		76 – Produits financiers	
67 – Charges exceptionnelles		77 – Produits exceptionnels	9000
68 – Dotation aux amortissements		78 – Reprises sur amortissements et provisions	
69 – Impôt sur les bénéfices; Participation des salariés		79 – Transfert de charges	
CHARGES INDIRECTES			
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financier			
Autres			
TOTAL DES CHARGES	26300	TOTAL DES PRODUITS	26300
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES¹³			
86 – Emplois des contributions volontaires en nature		87 – Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite e biens et prestations		Prestation en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL	26300	TOTAL	26300
La subvention demandée à la Métropole de		€ représente % du total des produits hors contributions volontaires. (montant attribué/total des produits) x 100	
Signature du Président de Direction du C.F.A. Cadarache	Fait à CADARACHE	Cachet de l'association 	
	Le 29 mars 2019		

¹¹ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

¹² L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées.

¹³ Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit à minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais en engagements « hors bilan » et « au pied » du compte de résultat.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20191017-2019_CT2_435-DE
Date de télétransmission : 29/10/2019
Date de réception préfecture : 29/10/2019

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 021-049/16/CM du Conseil de la Métropole du 7 avril 2016 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier ;
- Les délibérations n°HN 088-219/16/CM du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 et n°FAG 002-542/16/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
- L'avis de la Commission de Territoire Développement économique, Emploi et Agriculture du 1^{er} octobre 2019.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient, d'apporter un soutien aux organismes publics d'enseignement supérieur et de recherche et, notamment, au Commissariat à l'Energie Atomique et aux Energies Alternatives.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention pour l'aide à l'organisation du « 10ème Festival de Théorie » au profit du Commissariat à l'Energie Atomique aux Energies Alternatives pour un montant de 2 000 € (deux mille euros) ;

Article 2 :

Ce montant de 2 000 € sera versé en une seule fois sur présentation du bilan de la manifestation et du budget réellement dépensé, signé et certifié par le service des Finances du CEA.

A la lecture du bilan budgétaire, ce montant peut varier :

- Si le montant des dépenses afférentes à l'action est supérieur au montant prévisionnel, cette dernière participation ne sera pas réévaluée.
- A contrario, s'il est inférieur au montant prévisionnel, cette dernière participation sera recalculée au prorata des dépenses réelles justifiées.

Article 3 :

Madame le Président du Territoire du Pays d'Aix ou son représentant est autorisé à signer tous les documents afférents à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget 2019 de l'État Spécial de Territoire du Pays d'Aix, en section de fonctionnement : chapitre 65, nature 657382, fonction 61.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20191017-2019_CT2_435-
DE
Date de télétransmission : 29/10/2019
Date de réception préfecture : 29/10/2019

OBJET : Développement économique et emploi - Interventions économiques - Attribution d'une subvention au Commissariat à l'Energie Atomique et aux Energies Alternatives (CEA) pour l'organisation du 10ème Festival de Théorie

Vote sur le rapport

Inscrits	90
Votants	69
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	69
Majorité absolue	35
Pour	69
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

Maryse JOISSAINS MASINI



Signé, le **23 OCT. 2019**

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20191017-2019_CT2_435- DE Date de télétransmission : 29/10/2019 Date de réception préfecture : 29/10/2019
